

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(03)/ST/51
11 septembre 2003

(03-4817)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Cinquième session
Cancún, 10 - 14 septembre 2003

Original: anglais

ALBANIE

Déclaration de S.E. M. Ilir Ciko
Vice-Ministre de l'économie

Il y a deux ans, 3 000 personnes innocentes ont perdu la vie, prouvant ainsi au monde entier que nous demeurons vulnérables face aux actions terroristes. Aujourd'hui, nous rendons hommage à toutes les victimes de la tragédie du 11 septembre, à leurs familles, aux héros qui ont sacrifié leur vie dans la guerre contre le terrorisme et nous n'oublions jamais qu'il reste beaucoup à faire pour atteindre notre objectif commun: un monde meilleur dans lequel les générations futures se sentiront en sécurité.

Il y a deux ans, nous avons fait une promesse à 3 milliards de personnes dans le monde: l'Organisation mondiale du commerce serait une tribune où chacun pourrait se faire entendre et l'on s'emploierait avant tout à réduire la pauvreté et

ont produit des effets favorables sur le taux de croissance du volume des exportations des produits visés.

L'Albanie a fait des progrès notables en vue de son intégration dans la famille des nations européennes et pour intensifier ses relations avec son principal partenaire commercial, l'Union européenne. Le lancement de la négociation de l'Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne est considéré par le gouvernement albanais comme un jalon important de ce processus et comme le début d'un chemin long et ardu qui doit mener à des réformes en profondeur tant sur le plan économique et commercial qu'institutionnel et juridique.

Les réformes entreprises récemment par l'Albanie excèdent même les limites fixées par l'OMC. Les engagements très libéraux en matière d'accès aux marchés pour les produits agricoles et non agricoles vont au-delà des niveaux convenus pendant les négociations du Cycle d'Uruguay. L'Albanie est un pays trop petit pour avoir une influence sur le commerce mondial mais les plus légères modifications des règles commerciales mondiales pourraient avoir des effets considérables sur l'économie albanaise.

Dans le domaine de l'accès aux marchés pour les produits agricoles, en tant que pays ayant récemment accédé à l'OMC, l'Albanie demande de la flexibilité concernant les modalités pour les réductions selon les points suivants:

1. exempter les droits peu élevés des nouveaux engagements de réduction;
2. prévoir des réductions tarifaires plus faibles et une période de mise en œuvre plus longue pour les nouveaux engagements;
3. prévoir un délai de grâce: les Membres ayant accédé récemment devraient commencer à mettre en œuvre les nouveaux engagements plusieurs années après le début de la période de mise en œuvre applicable à tous les Membres; ou plusieurs années après la fin de la période de mise en œuvre des obligations liées à l'accession, si l'échéance de ce délai est postérieure.

Dès son accession, l'Albanie a été favorable à la libéralisation du commerce et à l'élimination des subventions internes ayant des effets de distorsion des échanges agricoles et elle a présenté une liste qui a servi aussi de modèle à d'autres pays. Toutefois, notre pays étant doté d'une économie en transition, dans laquelle le secteur agricole représente encore une part considérable du PIB, en même temps à la base du développement de l'agro-industrie, nous estimons que les subventions qui relèvent de la catégorie verte sont encore très importantes pour accroître l'efficacité dans ce secteur. Par conséquent, des dispositions concernant la flexibilité sont utiles au début de la période de mise en œuvre et également pendant toute cette période.

S'agissant du commerce des services, l'Albanie a pris un engagement très libéral pendant le processus d'accession; c'est la raison pour laquelle nous invitons les autres pays Membres à se montrer encore plus libéraux dans leurs engagements effectifs.

Enfin et surtout, je souhaiterais saisir cette